

*Cette publication présente des informations datant du 14 mai.
Veuillez également consulter le site nyc.gov/dcwp.*

Informations importantes pour les New-Yorkais ayant perdu des proches :

Planification funéraire en période de COVID-19

La COVID-19 a profondément modifié la manière dont nous pleurons les êtres qui nous sont chers, notamment en ce qui concerne les obsèques.

Le portail d'informations de la ville de New York sur la COVID-19 propose un [guide relatif aux obsèques et aux inhumations](#). Cette publication spéciale présente des informations supplémentaires importantes.

Recherche de pompes funèbres au sein de la ville de New York

Pour rechercher des pompes funèbres, consultez :

- l'Association des directeurs de pompes funèbres de l'État de New York à l'adresse nysfda.org ;
- le Département de la santé de l'État de New York à l'adresse : health.ny.gov.

Important :

- Seuls les directeurs de pompes funèbres agréés peuvent s'occuper des soins, des préparatifs de déplacement et de l'enterrement ou de la crémation d'une personne décédée. Cela comprend : remplir l'acte de décès, transférer le corps, travailler en coordination avec le cimetière ou le crématorium, et déplacer le corps au cimetière ou au crématorium.
- Les directeurs des pompes funèbres doivent adopter des mesures pour assurer la sécurité de tous, personnel et cortège funèbre. Ces mesures comptent la tenue d'un seul enterrement à la fois et la limitation du nombre de personnes présentes. (De nombreuses pompes funèbres proposent des options à distance pour les personnes ne pouvant pas assister aux funérailles.) De plus, les pompes funèbres connaissent un nombre de demandes sans précédent, ce qui peut entraîner des retards. Assurez-vous de demander au directeur de pompes funèbres à quel délai vous attendre. La Ville vous demande de respecter les distances de sécurité et d'éviter les rassemblements en grand nombre.

Dernières informations :

- Si la personne décédée est confiée au **Bureau du médecin légiste en chef (Office of Chief Medical Examiner, OCME) de la ville de New York**, l'OCME conservera temporairement le corps jusqu'à ce que vous puissiez organiser les funérailles.
- Le gouverneur Andrew M. Cuomo a signé un [décret](#) autorisant les directeurs de pompes funèbres agréés par un quelconque État à travailler à New York pour apporter leur soutien aux nombreuses demandes de services.

Si vous souhaitez un enterrement pris en charge par la ville de New York, l'OCME peut vous aider avec la procédure.

L'OCME se charge également de la coordination des enterrements des victimes de la COVID-19 dont la dépouille n'a pas été identifiée ou réclamée.

Pour obtenir davantage d'informations, consultez le site nyc.gov/ocme.

Travailler avec des pompes funèbres

Vous avez le droit de :

- **obtenir une liste générale des prix lors de la prise de dispositions, par téléphone ou en personne.** La liste doit inclure les prix de tous les produits et services. De nombreuses pompes funèbres proposent des « kits », mais vous avez le droit d'acheter chaque élément séparément ;
- **changer de pompes funèbres à tout moment.** Vous devez payer les services réalisés et pour lesquels vous avez fourni votre accord. Les pompes funèbres doivent permettre le transfert du corps vers un autre funérarium, même si vous n'avez pas encore payé ;
- **obtenir un relevé détaillé des produits et services** (reçus) indiquant les biens et services (y compris les avances d'argent), le prix de chaque élément et le coût total.

Il est illégal pour les pompes funèbres de :

- vous inciter à sélectionner certains produits ou services ;
- faire organiser les obsèques, préparer le corps ou surveiller l'enterrement par une personne autre que le directeur de pompes funèbres agréé ;
- déclarer ou sous-entendre que des produits proposés à la vente ne répondront pas de quelque manière que ce soit à vos besoins ;
- faire une allégation fausse, trompeuse ou infondée sur des produits ou services ;
- facturer des frais pour :
 - remplir l'acte de décès ou l'attester par un certificat médical,
 - payer des tiers pour votre compte (« frais de traitement »),
 - manipuler un cercueil fourni par vos soins,
 - tout produit ou service que vous n'avez pas choisi,
 - des intérêts sur un solde impayé (sauf si ces frais ont été communiqués lorsque vous avez défini les modalités et si ces frais figurent sur le relevé détaillé).

Plaintes

Pour des plaintes concernant la facturation émise par les pompes funèbres :

- Vous pouvez déposer une plainte auprès du Département de la protection des consommateurs et des travailleurs de la ville de New York à l'adresse nyc.gov/dcwp ou en appelant le 311.

Pour des plaintes concernant les pompes funèbres ou les directeurs des pompes funèbres :

- Vous pouvez déposer une plainte auprès du Bureau des directeurs des pompes funèbres du Département de la santé de l'État de New York à l'adresse health.ny.gov.

Pour des plaintes concernant les cimetières ou crématoriums :

- Vous pouvez déposer une plainte auprès de la Division des cimetières du Département de la santé de l'État de New York à l'adresse dos.ny.gov.

Païement des obsèques

- **Vous pouvez déposer une demande d'aide aux frais d'obsèques, si vous êtes admissible.**

Les résidents de la ville de New York disposant de faibles revenus peuvent être admissibles à une aide financière pouvant s'élever à 1 700 \$ pour couvrir les frais d'obsèques d'un proche décédé. Les frais en question ne peuvent pas être supérieurs à 3 400 \$. Vous devez déposer votre demande sous 120 jours à compter du décès de la personne. Pour plus d'informations :

- consultez le site internet de l'Administration des ressources humaines (Human Resources Administration, HRA) de la ville de New York à l'adresse nyc.gov/hra ;
- appelez le 1 929 252 7731.

- **Vous pouvez déposer une demande d'allocation aux frais d'obsèques pour les anciens combattants, si vous êtes admissible.**

Les anciens combattants, militaires, leurs époux et ayants droit sont admissibles à l'allocation aux frais d'obsèques dans un cimetière national des anciens combattants (Veterans Affairs, VA), ainsi qu'à d'autres indemnités. Pour plus d'informations :

- consultez le site va.gov/burials-memorials ;
- appelez le 1 800 827 1000.

- **Vous pouvez obtenir des conseils financiers gratuits par téléphone.**

Consultez le site nyc.gov/TalkMoney pour prendre rendez-vous.

- **Vous pouvez obtenir une assistance juridique gratuite sur les testaments et les successions.**

- Appelez l'assistance téléphonique des ressources juridiques COVID-19 du Groupe d'assistance juridique de New York (NYLAG) au 1 929 356 9582 (du lundi au vendredi, de 10 h à 13 h).
- Consultez le site LawHelpNY.org.

- **Veillez garder une trace de l'argent que vous dépensez.**

Vous aurez besoin de ces informations pour votre déclaration fiscale.

Documents et notifications importants

Obtenez :

- Les documents importants**, y compris les testaments, les polices d'assurance vie et les certificats d'action.
- L'acte de décès.** Le directeur des pompes funèbres à qui vous faites appel peut demander des actes de décès pour votre compte, ou vous pouvez contacter le Département de la santé de la ville de New York :
 - sur internet, à l'adresse nyc.gov/health ;
 - par courriel, à l'adresse nycdohvr@health.nyc.gov ;
 - par téléphone, au 1 347 396 7962 ;
 - par discussion en direct, à l'adresse dohchat.dirad.com/chat (du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h).

Informez :

- L'employeur de la personne décédée** (*le cas échéant*).
Indiquez le nom de la personne décédée, son numéro de Sécurité sociale, la date de son décès, si le décès est dû à un accident ou à une maladie, votre nom et votre adresse. La société peut alors engager immédiatement la procédure de paiement d'indemnités, le cas échéant.
- Medicare** si la personne décédée avait souscrit une couverture Medicare :
 - sur internet, à l'adresse medicare.gov ;
 - par téléphone, au 1 800 633 4227.Indiquez le nom de la personne décédée, son numéro de Sécurité sociale, la date de son décès, si le décès est dû à un accident ou à une maladie, votre nom et votre adresse.

Informez :

La Sécurité sociale :

- par téléphone, au 1 800 772 1213 (TTY 1 800 325 0778).

Vous ne pouvez pas signaler un décès ou déposer une demande d'allocations destinées aux survivants en ligne.

Vous devez retourner à la Sécurité sociale toute allocation reçue pour le mois du décès ou ultérieurement.

Ressources supplémentaires

Commission fédérale du commerce (Federal Trade Commission, FTC) (*régit également les pompes funèbres*) :

- Consultez le site consumer.ftc.gov pour trouver des [ressources](#), notamment une [liste de contrôle des tarifs funéraires](#) et un [glossaire](#) des termes funéraires.
- La FTC réceptionne également des plaintes sur les violations du [règlement funéraire](#) de la FTC. La FTC n'intervient pas en tant que médiatrice de plaintes émanant de particuliers, mais peut agir à l'encontre d'une société si elle constate la présence de violations. Consultez le site consumer.ftc.gov ou appelez le 1 877 382 4357 (TDD : 1 866 653 4261).

NYC Well (*assistance téléphonique confidentielle disponible 24 h/24 et 7 j/7 si vous avez besoin de parler à quelqu'un*) :

- appelez le 1 888 692 9355 ;
- envoyez « WELL » par SMS au 65173 ;
- discutez en direct à l'adresse [NYC.gov/nycwell](https://nyc.gov/nycwell).

Assistance téléphonique en ce qui concerne les animaux domestiques COVID-19 (*si la personne décédée avait un animal et que vous avez besoin d'aide*) :

- 1 877 204 8821 (du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h).